

POLITIQUE :
Les réformes du cadre électoral enclenchées **P.5**

LE MEDIUM
 Hebdomadaire d'Informations #
 Société - Politique - Economie - Développement - Culture



Le ministre d'Etat, Payadowa Boukessi

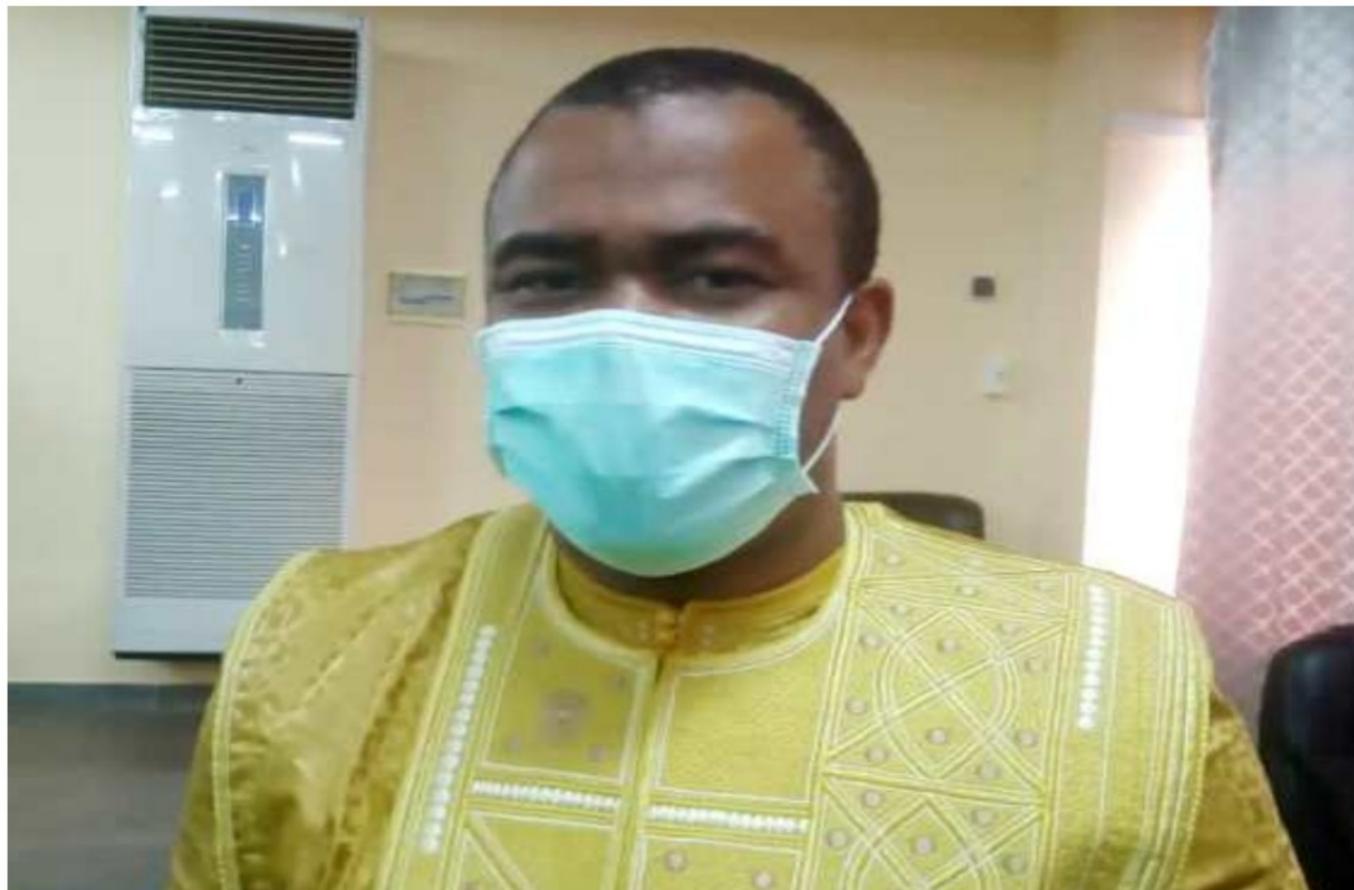
N° 0466 du 14 au 20 Septembre 2021- Prix : 250 F CFA

INVITÉ :
AMOUZOU-GLIKPA, artiste sculpteur **P.6**

COVID-19 :
Attention aux zèles des uns et des autres **P.3**



Amouzou-Glikpa (g) avec le Chef de l'Etat



Prof Majesté Ihou Watéba, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, membre de la CNGR contre la covid-19.

NÉCROLOGIE :
La famille du Togolais tué en Turquie porte plainte **P.6**



Elandé-Eya Ekuka, le jeune Togolais tué en Turquie

EmploiTogo.com
 Des annonces, des offres d'emploi, une banque de Cvs, des formations.
Journalemploi.com Tel 22 20 05 53

Météo du jour
Matin:
 Orage
 27°C
Après-midi:
 Orage
 23°C

EDITO
De la liberté absolue de conscience

Il y a un adage qui dit que : "L'homme naît libre, c'est la société qui le corrompt".

S'il est vrai que l'Homme vit dans un milieu appelé Société, comme le poisson vit et évolue dans l'eau, n'est-il pas important de s'interroger sur la notion de liberté et surtout celle de la liberté de conscience ? L'Homme, avant d'agir et de réagir dans certaines situations, ne devrait-il pas mesurer sa liberté et surtout questionner cette liberté ?

Si pour Antoine RIVAROLI, dit le Comte de Rivarol, dans 'Discours sur l'homme intellectuel et moral', " la liberté, pour l'homme, consiste à faire ce qu'il veut dans ce qu'il peut, comme sa raison consiste à ne pas vouloir tout ce qu'il peut ", la liberté signifie, selon le dictionnaire Larousse, la situation de quelqu'un qui se détermine en dehors de toute pression extérieure ou de tout préjugé. Le Larousse va plus loin en parlant d'avoir sa liberté de pensée.

Il est dit et écrit, bien plus, clamé haut et fort, que le Togo est un Etat laïc. Avons-nous cherché à savoir ce que c'est que la Laïcité ? Quels sont les piliers de cette Laïcité dont nous nous prévalons ?

Précisons que la liberté de conscience, dont il est question dans cet éditorial, constitue l'un des trois piliers sur lesquels repose la laïcité. Par le principe de la liberté de conscience, la laïcité vise à donner les moyens à l'homme d'acquiescer une totale lucidité et une pleine responsabilité de ses pensées et de ses actes, dans le respect des lois et des règles de la vie en communauté.

Chacun est donc libre de croire ou de ne pas croire, de choisir et de vivre ses convictions, religieuse, athée, agnostique, d'en changer ou d'y être totalement indifférent.

Si donc la liberté de conscience est un point très important dans le concept de la Laïcité, on ne saurait occulter ce qu'est la conscience elle-même.

Pour Henri BERGSON, dans 'L'Evolution créatrice', " la conscience est un trait d'union entre ce qui a été et ce qui sera, un point jeté entre le passé et l'avenir... La conscience correspond exactement à la puissance du choix dont l'être vivant dispose ". Et à Simone de BEAUVOIR d'y ajouter dans 'L'Invitée' que " Chacun expérimente sa propre conscience comme un absolu... "

Crédo TETTEH

COVID-19 : Faire front

Exaspéré sûrement par le laisser-aller des Togolais, et leur refus de faire preuve de responsabilité, le gouvernement a fini par sortir l'artillerie lourde pour juguler la montée vertigineuse des contaminations au Togo.

Les mesures de restrictions, édictées depuis plus d'une année, foulées au pied par bon nombre de Togolais, surtout les Loméens, reviennent en force. Le gouvernement a été clair.

Outre les habituelles mesures restrictives, certaines, qui ont connu un assouplissement comme les activités sportives, sont de nouveau interdites. Le gouvernement a corsé l'addition avec une nouvelle mesure en lien avec la vaccination. Il s'agit de la présentation d'une preuve de vaccination pour accéder aux bâtiments administratifs. Aussitôt annoncée, aussitôt mise en œuvre dans la plupart des services publics. Et pour faciliter la tâche aux populations, certains chefs de services ont pris des positions pour qu'une équipe de vaccination soit présente dans leurs locaux, pour que ceux qui le désirent, fassent immédiatement la vaccination.

Qu'on se le dise, personne n'est obligée à se faire vacciner. Mais l'Etat a l'obligation de protéger les citoyens. C'est ainsi que le gouvernement met en place toutes les mesures possibles pour permettre aux Togolais, visés par l'opération de la vaccination, de le faire aisément. Les vaccins sont disponibles. De nouvelles doses sont régulièrement acquises. Les nouvelles sont arrivées il y a de cela quelques jours. 325.000 doses du vaccin CoronaVac pro-

duit par le laboratoire Sinovac pour environ 162.500 personnes à double dose. Plus de 100 000 doses de Pfizer offertes par les USA ont été également réceptionnées ce weekend. Il faut rappeler que 4 millions de doses de Johnson & Johnson ont été commandées par le gouvernement. Elles seront livrées en fonction de la disponibilité mondiale.

Comme on peut le voir, le gouvernement ne laisse rien au hasard, anticipant même des fois pour prévenir. Les proportions qu'atteignent les contaminations, ces derniers jours, sont plus qu'inquiétantes. Plus de 1000 cas par semaine. La barre des 5000 cas actifs est atteinte. Plus de lits disponibles au centre de référence de traitement de la maladie. Le CHR LC, refuse des malades. Des places sont ouvertes au CHR Sylvanus Olympio. Les témoignages sur



Les autorités togolaises et les partenaires lors de la réception d'un lot de vaccins contre le covid-19...

l'effectivité et la réalité de la maladie abondent. Jean-Pierre Fabre, King Mensah, Affoh Atcha Dedji pour ne citer que ces figures connues par tous les Togolais, en avaient été affectés.

Beaucoup sont partis dans l'eau delà. A la date du 10 Septembre, 205 décès ont été dénombrés. La fréquence s'est accélérée ces derniers mois avec l'apparition du variant delta. 18 décès depuis le début du mois de Septembre. Ces chiffres donnent le tournis et doivent nous interpellier. Les réflexions qui

portent à croire que le gouvernement, par les nouvelles mesures, obligerait quelqu'un à se faire vacciner, contre son idéologie, sa conviction religieuse, doivent être reléguées en arrière-plan pour le moment. Tous les Togolais doivent faire front contre la Covid. Même si ce n'est pas pour nous-mêmes, que nos actions valent au moins pour nos frères et ceux que nous aimons en les protégeant.

Comme le disent les spécialistes, il n'y a que la vaccination

Suite à la page 3

La Solution Automatisée de Marquage (SAM) protège les consommateurs contre les produits contrefaits.

Office Togolais des Recettes - OTR
Canal OTR
+228 90 99 41 01
8201

TOGOSTARTUP.COM
Nous aidons les entrepreneurs à vendre ou à transmettre leurs entreprises à d'autres entrepreneurs. Vous allez prendre votre retraite, voyager, vendre votre fonds de commerce, nous sommes là pour vous trouver des repreneurs fiables.
Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

EMPLOITOGO.COM
PUBLIER VOS OFFRES D'EMPLOI ET RECRUTER LE MEILLEUR CANDIDAT SUR EMPLOITOGO.COM
PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA
Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24
Paiement par tmoney ou flooz
info@sogesti.net

EMPLOIENPOCHE.COM
PUBLIER VOS APPELS D'OFFRES, VOS MARCHES PUBLICS -INSCRIPTION COMME PRESTATAIRE
PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA
Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24
Paiement par tmoney ou flooz
info@sogesti.net

SOGESTI REVENDEUR DES LOGICIELS SAGE
Nos consultants certifiés SAGE mettront leur expérience et leur savoir-faire à votre service pour vous accompagner dans tous vos projets. Du commercial, au consultant en passant par votre chef de projet dédié, vos interlocuteurs clés assurent l'installation, le paramétrage personnalisé, la formation, le support technique ainsi que la maintenance de votre système de gestion Sage.
Sage compta monoposte à partir 600 000 FCFA
sage gescom à partir de 600 000FCFA
sage paie rh à partir de 800 000 FCFA
Pour les installations et formations, merci de nous contacter:
NOUS JOINDRE SOGESTI GROUP
139 RUE VANLARE FACE CSTT
Whatsapp : 91 06 88 07 - 96 12 04 24
info@sogesti.net

LE MEDIUM
Récépissé
N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC
Adresse :
893, rue 19 Saint Joseph
01 BP : 450 Lomé
Tél : +228 91538081
Courriel : lemedium2013@yahoo.fr
Maison de la Presse, Casier N° 78
N°RCCM : TG-LOM 2015A6516
NIF : 1000480972
N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur de la Publication :
CRÉDO ADJÉ K. TETTEH
Directeur de la Rédaction :
Ali SAMBA
Rédaction :
Crédo TETTEH
Ali SAMBA
Infographie : JPB
Crédit Photos: KEKERE Razak
Impression : SDR
Tirage : 2.500 exemplaires
Distribution: Dodo Abalo (90 975256)

COVID-19 : Attention aux zèles des uns et des autres

Depuis le communiqué du gouvernement demandant que les Togolais qui veulent accéder à un local public de l'administration puissent montrer patte blanche, on a vu un florilège de communiqués, qui d'un ministre, qui d'un directeur de services, imposant chacun, des dispositions particulières. Il en est ainsi du ministre de l'enseignement supérieur qui, dans un communiqué, exige des anciens étudiants et des élèves qui viennent d'avoir leur Bac, de se conformer à la décision gouvernementale avant le 15 Septembre 2021. Faute quoi, il en tirera les conséquences possibles.

Par Ali SAMBA

Que le ministre demande aux anciens étudiants de se hâter, parce qu'ils auraient eu suffisamment le temps pour se faire vacciner, (on rappelle que le SINOVAC destiné aux étudiants du Togo était disponible depuis plusieurs semaines déjà), cela peut se comprendre.

Mais, mettre la pression sur les jeunes élèves qui viennent à peine de sortir de l'épreuve de feu du Baccalauréat, d'être à jour pour la vaccination au plus grand tard ce Mercredi 15 Septembre, semble un peu prématuré.

Il n'y a pas de polémique quant à l'urgence de la situation. La majorité des Togolais adhère aux renforcements des mesures prises par le gouvernement. Mais, comme le gouvernement a eu à le rappeler aux forces de l'ordre, il faut un peu de pédagogie et de parcimonie dans l'application de la mesure.

Que peut faire un élève qui vient d'avoir son BAC, habitant



Prof. Majesté Ihou Watéba, ministre de l'Enseignement supérieur, membre de la CNGR

dans la localité de Djarkpanga, pour être à jour de sa vaccination. Il en sera de même pour ceux qui habitent des localités éloignées des campus universitaires des villes de Lomé et de Kara, les seuls endroits où le SINOVAC est administré aux étudiants.

Cette décision d'inclure les nouveaux bacheliers dans cette campagne peut se comprendre, si des postes de vaccination ou des "vaccinodromes" existent un peu partout à l'intérieur du pays. Autrement, à défaut du SINOVAC, les néo-bacheliers pourraient se faire injecter les doses d'un autre vaccin pour se conformer aux injonctions de Mr le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Aussi, nul n'ignore la situation des finances des parents qui, pour beaucoup, en ce moment, gèrent le foyer au jour le jour. Pour un élève qui doit quitter la ville de Badou pour se faire vacciner à Lomé, il lui faudrait déboursier au bas mot 20 000 FCFA. Peu sont les parents qui, de surcroît préparent la rentrée scolaire, qui peuvent satisfaire à ce besoin immédiat de

leur enfant. Ne parlons pas de ceux de Mandouri qui doivent rallier le campus de Kara.

Entre nous, quel parent peut se targuer aujourd'hui de se lever au pif et donner plus de 20 000 F CFA à son enfant pour qu'il se déplace. Même si c'est Kpalimé et Atakpamé qui sont relativement proches de Lomé, Sokodé Bassar, Niamtougou et Kantè, relativement proches de Kara, il faudrait tout même que les parents trouvent ces pécules par ces temps qui courent.

Gerry Taama, le président du groupe parlementaire NET-PDP à l'Assemblée nationale abonde dans le même sens. Dans un post sur Facebook, il écrit ceci : " Aujourd'hui, les services et directions sous la tutelle de l'enseignement supérieure ne se limitent pas aux deux universités de Lomé et Kara, mais dans plusieurs régions du Togo. Peut-on nous garantir que même si tout ce personnel décidait de se faire vacciner, les vaccins seront disponibles en quantité avant le 15 septembre prochain ? Aujourd'hui, les personnes éligibles au vaccin sont les étudiants ayant 20 ans au moins. Plusieurs de nos enfants entrent

à l'université moyennement à 18 ans, quid de cette population qui n'a pas encore accès au vaccin ? La population estudiantine des deux universités va bientôt atteindre 80 000 étudiants. Avons-nous les moyens de faire vacciner tous ces étudiants avant le 15 septembre ? ". Pour le député, il ne faut pas non plus être plus royaliste que le roi, dit-il à l'endroit du ministre.

La communication du gouvernement fait plus preuve d'empathie et de respect de la personne humaine. Il a bien raison monsieur le Député.

Une fois encore, appliquons les mesures et les directives du chef de l'Etat avec intelligence. On ne veut plus vivre les drames que le pays a connus au moment du couvre-feu dans ce pays. Jouer au Zorro en voulant faire peur aux jeunes n'est pas la solution. Le ministre a certainement des collaborateurs qui pouvaient concevoir des stratégies plus élaborées pour amener ces nouveaux étudiants à adhérer à la vaccination.

Et puis, il est révolu ce temps de supers serviteurs de la République qui se croient tout permis. Quand on est au service du peuple, on ne le méprise pas. On oublie trop souvent qu'on est que serviteur. Le zèle à outrance, le mépris de ses concitoyens ne sont pas des valeurs inscrites dans la feuille de route 2020-2025 du gouvernement. A moins que ces comportements d'une autre époque n'aient qu'un seul objectif : mettre du sable dans le gari du gouvernement. A bon entendeur...

COVID-19 : Faire front

Suite de la page 2

qui peut faire éviter la forme grave de la maladie et empêcher que quelqu'un se retrouve en réanimation. Alors, les Togolais peuvent laisser leur orgueil et faire le saut patriotique qui s'impose.

Pour le moment, dans la dynamique de ce qui est entrepris depuis l'apparition de la maladie au Togo, le gouvernement passe en revue toutes les actions menées depuis lors pour y faire face. " C'est une revue intra-action et de mise à jour du Plan d'Action avec l'appui technique des Partenaires Techniques et Financiers, une

opportunité de partage d'expériences et d'analyse collective de la riposte en cours à l'épidémie de COVID-19 au Togo, et ce, en identifiant les défis et les bonnes pratiques ", fait-on savoir au ministère de la santé. Le ministre de la santé Moustafa Mijiyawa a indiqué que cette revue permettra de faciliter l'établissement d'un consensus, entre les différentes parties prenantes et la compilation des enseignements tirés par celles-ci au cours de la réponse afin d'améliorer la réponse actuelle et ce, en soutenant les pratiques exemplaires qui ont fait leurs preuves tout en préve-

nant les erreurs récurrentes

Il s'agira aussi de documenter et d'appliquer les leçons tirées de la réponse jusqu'à ce jour, afin de permettre le renforcement des systèmes de santé ; comparer les résultats obtenus à ceux des autres pays, dans la même situation, et mettre à jour la stratégie nationale et le plan Covid-19 qui datent de février 2021.

Il faut signaler que les travaux, qui prendront fin à la fin de cette semaine, se focalisent essentiellement sur la coordination et la planification, la communication sur les risques et engagement communautaire, la

surveillance, y compris les alertes, l'investigation des cas, la recherche active des cas et le suivi des contacts, les points d'entrée, le système national des laboratoires, la prévention et le contrôle des infections, la prise en charge des cas, le soutien opérationnel et la logistique dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la main d'œuvre, la continuité des services de santé essentiels pendant la pandémie de Covid-19 et la vaccination.

Le gouvernement fait sa part. Les Togolais doivent faire la leur aussi pour que le pays devienne comme *avant*.

lemedium2013@yahoo.fr



JEAN-PIERRE FABRE Y VOIT PLUS CLAIR

Le maire de la commune Golfe 4 (Lomé), Jean-Pierre Fabre (ANC, opposition) va investir plus de 300 millions de Fcfa cette année dans l'éclairage public.

"C'est une nécessité. Cela contribuera à lutter contre l'insécurité et fournira des conditions de vie plus favorables", a-t-il expliqué vendredi.

Au total, la ville devrait injecter près d'un milliard d'ici 4 ans dans l'éclairage municipal.

Source : @Republicoftogo.com

LE TOGO, 1ER PAYS AU MONDE OÙ "LES FEMMES SONT AUX COMMANDES"

(STATISTA)



Le Togo est le premier pays au monde, en termes de pourcentage de femmes dans des fonctions dirigeantes. C'est ce que révèle une infographie publiée ce vendredi par le portail en ligne de statistiques Statista.

L'infographie, réalisée sur une sélection de pays à partir de données de 2020 fournies par l'Organisation internationale du travail (OIT), montre quels sont les principaux pays où les femmes sont aux manettes, ou pas.

Le Togo est largement devant, avec près de 70% de proportion de femmes dirigeantes, cadres, ou accédant à des postes de responsabilité. Une "exception", souligne le statisticien, alors que "les pays asiatiques et africains sont moins bien classés". Loin devant des nations comme les USA (41%) ou la France (36%), le Togo est suivi par la Russie (46%) et la Suède (42%). L'Allemagne de la chancelière Angela Merkel atteint 28%, soit exactement la moyenne mondiale. Le peloton de queue de ce classement est occupé par l'Inde (15%), le Japon (13%) et l'Afghanistan (5%).

Si cette infographie ne porte que sur une sélection de pays, elle confirme néanmoins un fait rappelé en mars dernier par le Premier ministre lors du lancement d'un programme d'excellence en faveur des jeunes filles. "Le Togo est devenu une référence sur la question de la promotion des femmes", avait déclaré Victoire Dogbé.

Impulsé par de nombreuses réformes, le pays a en effet réalisé plusieurs avancées (politique nationale d'équité-gendre, actualisation de lois et codes, scolarisation et autonomisation) afin de propulser les femmes aux devants de la scène. Résultat, le Togo compte aujourd'hui 11 femmes dans son gouvernement, fait partie des pays qui accordent le plus de droits aux femmes dans le monde (84%), et a le plus fort ratio de femmes inventeurs au niveau mondial (2019).

Source : @Republiquetogolaise.com

Zozo

PERMIS DE CONDUIRE : LES EXAMENS
SUSPENDUS JUSQU'À NOUVEL ORDRE



Dans un communiqué rendu public le 10 septembre dernier, la Direction des transports routiers et ferroviaires (DTRF) informe la suspension des examens du permis de conduire de la session de septembre 2021.

Les examens du permis de conduire de la session de septembre 2021 sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Cette décision de la Direction des transports routiers et ferroviaires (DTRF) fait suite au communiqué du gouvernement en date du 09 septembre ordonnant de nouvelles mesures restrictives dès le 10 septembre. Cette suspension, selon la DTRF, est provisoire car, un nouveau calendrier sera disponible dès que les restrictions seront levées.

Rappelons que l'examen du permis conduire est une " autorisation officielle permettant à une personne de conduire un véhicule ". Elle s'obtient au Togo au terme de deux examens à la suite d'une formation théorique alliant des cours de code de la route et d'une formation pratique avec des cours de conduite.

@macite.info

DÉPART POUR BUJUMBURA



Damien Mama, le représentant du Système des Nations Unies (SNU), arrive en fin de mission au Togo. Il a été nommé au Burundi.

Il aura passé 3 ans à Lomé.

Humilité, sociabilité, disponibilité, esprit d'ouverture, sont les qualités de ce fonctionnaire international qui a beaucoup œuvré au renforcement des relations bilatérales et avec les différentes agences de l'ONU.

Source : @Republioftogo.com

CA SE PRÉCISE POUR LA RÉFORME DU
CADRE DES MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉ
PUBLIC

Au Togo, la réforme du cadre des marchés publics devrait connaître une avancée majeure très prochainement. La question a fait l'objet d'une lecture en avant-projet de loi, jeudi lors de l'hebdomadaire Conseil des ministres.

Cette mise à jour, voulue par les exigences de l'heure, devrait garantir une meilleure lisibilité et une plus grande célérité dans tout le système de gestion de la chaîne de commande publique. Cette actualisation va en outre permettre de mieux surveiller le mécanisme de redevance de régulation des marchés publics, tel que l'a présenté le ministre de l'économie et des finances, Sani Yaya à l'équipe gouvernementale.

En effet, tout opérateur économique, titulaire d'un marché public, est tenu de verser à l'organe de régulation une redevance de régulation correspondant à 1,5% du montant hors taxes du marché concerné. L'ARMP lui délivre alors la quittance de paiement de la redevance de régulation.

Pour rappel, c'est l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) qui avait déjà entamé un an plus tôt, la relecture des textes régissant le secteur au Togo.

Source : @Republiquetogolaise.com

COMMERCE : Hausse de 7,2% du déficit commercial au 2^e trimestre

Au deuxième trimestre 2021, les exportations du Togo s'élèvent à 147 016,6 millions de francs Cfa en valeur et à 995 768,5 tonnes en quantité. Quant aux importations, elles s'élèvent à 338 404,2 millions de francs Cfa en valeur et à 1 049 870,3 tonnes en quantité. Ces niveaux des échanges donnent un solde commercial déficitaire de 191 387,7 millions de francs Cfa. Et sur les quatre trimestres précédents (du 1^{er} trimestre 2021 au 2^e trimestre 2020), ce solde est resté déficitaire, respectivement de 178 624,0 millions de francs Cfa, 189 545,6 millions de francs Cfa, 210 655,2 millions de francs Cfa et 169 725,6 millions de francs Cfa.

Par Koudjoukabalo

En glissement trimestriel, les exportations au deuxième trimestre 2021 ont augmenté de 6,9% en valeur et de 12,9% en quantité ; et les importations ont aussi augmenté de 7,1% en valeur et de 7,8% en quantité. Conclusion : le déficit commercial a baissé de 0,1% par rapport au premier trimestre 2021. Tandis qu'en glissement annuel, les exportations ont augmenté de 25% en valeur et de 59,7% en quantité, et les importations ont augmenté de 17,8% en valeur et baissé de 29,3% en quantité. D'où un solde commercial en augmentation de 7,2%.

Echanges avec la CEDEAO et l'UEMOA.

Au deuxième trimestre 2021, les exportations vers l'ensemble des pays de la CEDEAO s'élèvent en valeur à 101 506,9 millions de francs Cfa et en quantité à 510 944,7 tonnes ; les importations venant de l'ensemble des pays de la CEDEAO s'élèvent en valeur à 24 408,4 millions de francs Cfa et en quantité à 178 948,0 tonnes.

Le solde commercial excédentaire avec les pays de la CEDEAO s'établit donc à 77 098,5 millions de francs Cfa. Alors que les exportations dans l'espace UEMOA s'établissent en valeur à 83 894,2 millions de francs Cfa et en quantité à 356 401,6 tonnes ; les importations venant des pays de l'UEMOA se fixent à 6 483,1 millions de francs Cfa en valeur et à 18 718,7 tonnes en quantité. Ces niveaux des échanges avec l'UEMOA dégagent ainsi un solde commercial excédentaire de 77 411,1 millions de francs Cfa.

Les exportations vers les pays de la CEDEAO et de l'UEMOA représentent respectivement



Le Port autonome de Lomé

69,0% et 57,1% de l'ensemble des exportations du trimestre. Concernant les importations, les produits, venant des pays de la CEDEAO et de l'UEMOA, représentent respectivement 7,2% et 1,9% des importations du trimestre. Les exportations du Togo vers les pays de la CEDEAO, au cours du deuxième trimestre 2021, ont augmenté de 21,9% par rapport au deuxième trimestre 2020. En glissements trimestriels, les exportations avaient baissé de 8,0% au premier trimestre 2021 et ont, par contre, augmenté de 4,6% ce deuxième trimestre. Quant aux importations du Togo, venant de la communauté, elles ont baissé de 33,9% par rapport au deuxième trimestre 2020. Ces importations avaient baissé de 25,2% au premier trimestre 2021 et de 0,6% ce deuxième trimestre 2021.

Les principaux produits exportés vers les pays de la CEDEAO

Ce sont les phosphates naturels de calcium, phosphates aluminocalciques naturels et craies phosphatées (81,8%) ; motocycles et cycles à moteur auxiliaire avec ou sans sidecar, à moteurs à explosion à pistons alternatifs, d'une cylindrée supérieure à 50 cm³ mais ne dépassant pas 250 cm³ (12,2%) ; coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné (11,3%) ; ciments non pulvérisés dits "clinkers" (9,7%) ; huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'exclusion des huiles brutes) et préparations, qui contiennent en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base (9,1%) ; sacs, sachets, pochettes et cornets en matières plastiques (8,8%) ; perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles ; ouvrages en cheveux (8,2%) ; huile de palme raffinée et ses fractions

(6,9%) ; produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau (autres que les médicaments), y compris les préparations antisolaire et les préparations pour bronzer ; préparations pour manucures ou pédicures (6,6%) ; autres articles en matière plastique (3,5%) ; vins de raisins frais (autres que les vins mousseux), moûts de raisins mutés à l'alcool (2,9%) ; lait et crème de lait, sous forme non solide, concentrés, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants (2,9%) ; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés à plat, finis ou non (2,4%) ; eaux (y compris les eaux minérales et les eaux gazeuses), additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques (2,3%) ; bières de malt (y compris l'ale, le stout et le porter) (2,3%) ; autres sucreries sans cacao (1,8%) ; autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères du propylène, non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni pareillement associées à d'autres matières, sans support (1,8%) ; etc.

Les principaux produits importés des pays de la CEDEAO

motocycles et cycles à moteur auxiliaire, avec ou sans side-car, à moteurs à explosion, à pistons alternatifs, d'une cylindrée supérieure à 50 cm³ mais ne dépassant pas 250 cm³ (81,8%) ; véhicules à moteur pour le transport des personnes (53,8%) ; médicaments, présentés sous forme de doses ou conditionnés pour la vente au détail (5,9%) ; huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'exclusion des huiles brutes) et préparations, qui contiennent en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base (49,9%) ; huile de palme raffinée et ses fractions (38,9%) ; bitume de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (30,9%) ; monofilaments synthétiques de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm, lames et formes similaires (par exemple la paille artificielle) en matières textiles synthétiques, dont la largeur apparente n'excède (30,8%) ; autres tissus contenant au moins 85% en poids de coton, imprimés, d'un poids n'excédant pas 200 g/ m² (27,8%) ; appareils auxiliaires pour chaudières des sous-groupes 711.1 ou 812.1 (26,3%) ; polyéthylène d'une densité inférieure à 0,94 (24,5%) ; ciments non pulvérisés dits "clinkers" (21,2%) ; autres sucres de betterave ou de canne et saccharose chimiquement pur, à l'état solide, non additionnés d'aromatisants ni de colorants (19,8%) ; ciments portland (18,9%) ; barres et tiges d'autres aciers alliés, laminées à chaud et enroulées en spires non rangées (18,8%) ; autres turbines à vapeur (17,9%) ; polyéthylènes d'une densité égale ou supérieure à 0,94 (17,3%) ; autres houilles, même pulvérisées mais non agglomérées (15,8%) ; autres poissons congelés (à l'exclusion des foies, œufs et laitances) (15,3%) ; véhicules automobiles pour le transport de marchandises (14,8%) ; polypropylène (14,2%) ; engrais minéraux ou chimiques potassiques (14,1%)...

sant pas 250 cm³ (81,8%) ; véhicules à moteur pour le transport des personnes (53,8%) ; médicaments, présentés sous forme de doses ou conditionnés pour la vente au détail (5,9%) ; huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'exclusion des huiles brutes) et préparations, qui contiennent en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base (49,9%) ; huile de palme raffinée et ses fractions (38,9%) ; bitume de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (30,9%) ; monofilaments synthétiques de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm, lames et formes similaires (par exemple la paille artificielle) en matières textiles synthétiques, dont la largeur apparente n'excède (30,8%) ; autres tissus contenant au moins 85% en poids de coton, imprimés, d'un poids n'excédant pas 200 g/ m² (27,8%) ; appareils auxiliaires pour chaudières des sous-groupes 711.1 ou 812.1 (26,3%) ; polyéthylène d'une densité inférieure à 0,94 (24,5%) ; ciments non pulvérisés dits "clinkers" (21,2%) ; autres sucres de betterave ou de canne et saccharose chimiquement pur, à l'état solide, non additionnés d'aromatisants ni de colorants (19,8%) ; ciments portland (18,9%) ; barres et tiges d'autres aciers alliés, laminées à chaud et enroulées en spires non rangées (18,8%) ; autres turbines à vapeur (17,9%) ; polyéthylènes d'une densité égale ou supérieure à 0,94 (17,3%) ; autres houilles, même pulvérisées mais non agglomérées (15,8%) ; autres poissons congelés (à l'exclusion des foies, œufs et laitances) (15,3%) ; véhicules automobiles pour le transport de marchandises (14,8%) ; polypropylène (14,2%) ; engrais minéraux ou chimiques potassiques (14,1%)...

Montée des eaux

De septembre à novembre prochain, évitons les baignades, les promenades à la plage ou toute autre activité nautique à cause du risque de montée des eaux sur la côte togolaise.

Source : Préfecture maritime

@GouvTg

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Gouvernement

POLITIQUE : Les réformes du cadre électoral enclenchées

Les acteurs politiques l'ont souhaité, dans le cadre de Concertation nationale des acteurs politiques (CNAP), le gouvernement le met en œuvre. Ce dernier vient d'adopter, en Conseil des ministres, trois projets de loi, en lien avec les conclusions des travaux de la CNAP qui se sont achevés en juillet dernier.

Les textes adoptés, portent respectivement sur le code électoral, la loi sur la décentralisation et les libertés locales, et la loi sur la liberté de réunion et de manifestations publiques. " Ces modifications, qui traduisent les évolutions majeures du cadre électoral et territorial viennent confirmer l'esprit de dialogue et d'ouverture qui a présidé aux travaux de la CNAP ", dit le gouvernement. Dans un précédent conseil, le gouvernement avait pris acte des propositions issues de ce dialogue, qui, dans sa majorité, est consacré au cadre électoral.

Des partis politiques ont douté de la sincérité du dialogue quant à l'issue de ce dialogue. Le CAR, la DMK et le Parti des Togolais ont ainsi boycotté les travaux qui ont duré 5 mois. L'ANC, qui a suivi la totalité des travaux et a fait des propositions, s'est retirée à la veille de la clôture du dialogue.

Il faut l'avouer, un doute s'est aussi emparé de l'opinion publique nationale, face aux coups de boutoir de ces partis qui saisissaient toutes les occasions qui leur étaient offertes pour faire passer le message insidieusement dans l'opinion. Il faut dire l'histoire politique lointaine et récente du pays était leur boussole. Les plus optimistes leur disaient d'attendre de voir la réaction du gou-



Le ministre d'Etat, Payadowa BoukpeSSI

vernement avant de juger. Mais que nenni.

L'annonce de l'adoption de ces projets de lois, relatifs aux conclusions de ces travaux du CNAP par le gouvernement, devrait réjouir le camp des participationnistes. Ils ont joué au Poker et il semble que la chance soit de leur côté. Mais en réalité, il n'y avait pas matière à douter de la bonne foi du gouvernement car, rien ne le pressait. Le Président de la République avait gagné haut les mains l'élection présidentielle de Février 2020, deux ans auparavant, le parti au pouvoir UNIR, remportait lui aussi, les législatives, boycotté par les principaux partis de l'opposition de l'époque. C'était donc un boulevard qui s'ouvrait pour Faure Gnassingbé et son parti. Ailleurs, il devrait se contenter de cela et gouverner en roue libre. C'est aussi cela la démocratie, n'est-ce pas?

Mais, comme toujours, il tend la main. Car nous sommes tous des Togolais et le pays appartient à tout le monde. Ceux qui ont choisi de se battre, pour l'accession au pouvoir, sont légitimes de réclamer des conditions idoines pour leur partici-

pation au jeu électoral. D'où l'initiative de la CNAP. " Le code électoral a été modifié sur un certain nombre de dispositions, prenant en compte une nouvelle proposition de composition de la CENI, des CELI, des bureaux de vote et aussi des commissions électorales d'ambassade ", a expliqué le ministre Christian Trimua.

On attend de découvrir dans son entièreté, les avancées concrètes contenues dans cette réforme du code électoral qui seront transmis à l'Assemblée nationale qui vient d'ouvrir sa session budgétaire. Y aura-t-il de la place pour une étude et adoption du projet de loi relatif à la modification ou il sera renvoyé à la prochaine session en 2022 ? On le saura d'ici là.

L'important, c'est que le gouvernement a tenu à sa parole. Les autres acteurs politiques, participants ou non de la CNAP, apprécieront la mouture de l'exécutif. On en reparlera alors en ce moment-là.

En rappel, selon les propositions de la CNAP, " Le type de CENI proposée est la CENI politique. La composition suivante a été proposée : - majorité parlementaire : 7 mem-

bres ; - opposition : 7 membres répartis comme suit : 4 membres opposition parlementaire et 3 membres opposition extraparlamentaire ; - société civile : 2 membres ; - administration : 1 membre ". Tous les membres de la CENI sont élus par l'Assemblée nationale et ont tous voix délibérative. Le mandat des membres de la CENI est fixé à un (01) an.

Les CELI couvrent un ressort territorial composé de communes. Aucune CELI ne peut comporter en son sein plus de 3 communes. Chaque CELI est composée de 8 membres :

- 1 magistrat : Président ; 3 membres représentant la majorité parlementaire ; - 3 membres représentant l'opposition répartis comme suit : 2 pour l'opposition parlementaire, 1 pour l'opposition extraparlamentaire ; - 1 membre représente l'administration, sans voix délibérative.

Il faut souligner qu'il a été recommandé qu'à titre exceptionnel, la prochaine CENI procède à un nouveau recensement électoral, en lieu et place d'une simple révision électorale conformément aux textes en vigueur. Le fichier électoral, qui sera établi à la suite du nouveau recensement électoral, soit également audité avant l'organisation des élections.

La CNAP a proposé aussi au gouvernement d'organiser, dans la mesure du possible, les audiences foraines en vue de délivrer les actes de naissance aux Togolais qui n'en disposent pas. Cela contribuera à limiter le nombre de personnes qui s'inscrivent par témoignage sur les listes électorales. Ce nombre est très élevé actuellement, surtout à Lomé la capitale.

ZOZO

COVID-19 : LES USA OFFRENT 117.000 DOSES DE PFIZER AU TOGO



Dans le cadre de l'intensification de la riposte contre le coronavirus, les autorités togolaises ont réceptionné, hier dimanche 12 septembre, 117.000 nouvelles doses du vaccin Pfizer. Ce don des USA qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative COVAX, vise à permettre au Togo d'intensifier sa campagne vaccinale au moment où le pays connaît tout comme la plupart des pays au monde, des pics de contaminations liés au variant Delta.

Le Togo et ses partenaires ne cessent de multiplier les efforts dans la lutte contre le coronavirus. Hier dimanche 12 septembre, les autorités togolaises ont réceptionné un nouveau lot de 117.000 doses du vaccin Pfizer. Ce don du pays de l'Onclé Sam vient s'ajouter aux 188.000 doses réceptionnées en août dernier et devra permettre au pays d'intensifier la riposte contre la pandémie de coronavirus qui continue de faire des vagues de victimes.

Avec la réception de ces nouvelles doses de vaccins Pfizer qui s'ajoutent aux 325.000 doses de Sinovac et 81.000 doses d'AstraZeneca, le Togo dispose d'une quantité suffisante de vaccins contre le covid-19, un peu plus d'un demi-million, pour s'assurer la vaccination d'une bonne partie de sa population. Pour le ministre de la Santé, le Professeur Moustafa Mijiyawa, a assuré qu'il n'y aura " plus de rupture de stock désormais ", et appelle les populations " à se faire vacciner pour rompre la chaîne de contamination " au coronavirus (...)

@macite.info

LE GOUVERNEMENT ADOPTE UN AVANT-PROJET DE LOI SUR L'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE



Au Togo, l'effectivité de l'Assurance Maladie Universelle (AMU) se précise un peu plus. Après plusieurs séances d'approfondissement sur la question, le Gouvernement a adopté jeudi en conseil des ministres un avant-projet de loi.

Le texte, qui s'inscrit dans la mise en œuvre du premier axe de la nouvelle feuille de route quinquennale (renforcement de l'inclusion et de l'harmonie sociale), se veut une innovation majeure en matière de protection sociale au Togo.

Concrètement, l'AMU permet à travers un système global, cohérent et intégré, de réduire la charge des dépenses de soins de santé, notamment pour les populations les plus vulnérables. Il permettra notamment, " de garantir l'accès de toutes les couches de la population à des soins de santé de qualité, à travers un mécanisme de mutualisation des risques et de la solidarité dans le financement ".

La mise en place de ce projet soutenu par la Banque mondiale, intègre une autre initiative, celle de l'identification biométrique des populations.

Source : @Republiquetogolaise.com

AGRICULTURE : ZOOM SUR LA CAMPAGNE AGRICOLE 2021-2022

La campagne agricole 2021-2022 est en marche au Togo. Démarrée avec un début difficile des pluies, elle occupe bien le temps des agriculteurs actuellement sur toute l'étendue du territoire. " Ici et là, on vit la campagne agricole " fait-on savoir au ministère dédié.

On fait savoir que, tirant les leçons des conditions difficiles dans lesquelles s'est déroulée la campagne agricole écoulée ; conditions liées aux aléas climatiques et à la pandémie de la Covid-19, les producteurs sont plus qu'aguerris pour obtenir de meilleurs résultats au cours de cette nouvelle campagne. Un véritable challenge qui se voit rehausser dans le contexte actuel, marqué par la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale qui vise, entre autres, l'amélioration de la productivité et des rendements agricoles pour faire du secteur agricole un véritable moteur de croissance économique du Togo.

Dans cette dynamique, il est créé un environnement favorable à l'atteinte des objectifs ainsi assignés au secteur agricole, notamment la mise en place dans les 5 régions du pays des zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP), la mobilisation et l'accompagnement des coopératives agricoles par les services techniques



De l'engrais en quantité suffisante pour les agriculteurs togolais

du ministère sur les sites, la mobilisation et le déploiement des intrants.

" Une des particularités de la campagne agricole 2021-2022, c'est l'anticipation dans la mobilisation et la mise en place des intrants dans tous les cantons pour les rapprocher davantage des producteurs. Le gouvernement, à travers le ministère chargé de l'agriculture, a mobilisé, pour tous les acteurs de la chaîne agricole, plus de 80 000 tonnes d'engrais.

A ce jour, plus de 55 000 tonnes sont déjà déployées sur le terrain, dont 38 000 utilisées. Côté semences certifiées, c'est au total, 2 566 tonnes de maïs, de riz, de soja, d'arachide, de niébé et de sésame qui ont été mobilisées ", annonce-t-on au ministère de l'agriculture.

très poussée des spéculateurs dans certaines régions du pays. " Des réseaux de contrebande se sont développés dans ces régions, et particulièrement dans les Savanes, ces derniers temps en direction des pays voisins ", informe-t-on ajoutant que contre ce phénomène qui met à rude épreuve la disponibilité des engrais nécessaires pour satisfaire les besoins des agriculteurs togolais, le gouvernement a engagé une lutte sans merci : Interdiction de la vente des engrais aux utilisateurs à travers, les sociétés privées agréées, arrestations d'auteurs de contrebande et saisies de stocks d'engrais, sont autant de mesures mises en œuvre à cet effet. Plus de 187 tonnes d'engrais ont été saisies.

On estime que c'est un phénomène similaire à celui vécu quelques mois plus tôt dans le domaine des produits céréaliers, ayant été à la base de la flambée des prix de plusieurs denrées agricoles sur les marchés ; phénomène contre lequel des mesures appropriées ont été également prises.

" Aujourd'hui, la campagne agricole dans son ensemble bat son plein sur toute l'étendue du territoire. Sur certaines exploitations agricoles, c'est déjà les premières récoltes ", rassure-t-on.

Suite à la page 6

lemedium2013@yahoo.fr

ZOZO

SAJORAEL AFRIQUE OFFRE UN BÂTIMENT SCOLAIRE À LA POPULATION DE GAMÉ DANTI



Une délégation de l'association SAJORAEL a effectué une visite dans le village de Gamé Danti dans la préfecture du Zio, à 4h de Lomé ce vendredi 10 septembre 2021.

L'objectif de ce déplacement est d'inaugurer le nouveau bâtiment dont la construction a été complètement financé par l'association SAJORAEL (une association créée par Sara et Joël, tous les deux vivant aux États Unis d'Amérique).

Cette cérémonie s'est déroulée en présence des autorités locales, des religieux, des enseignants, parents d'élèves et élèves ainsi que les membres actifs de cette association.

Très content et ému, le chef du village de Gamé



Danti déclarer " je suis très heureux de ce bâtiment, cela permettra aux enfants d'être à l'abri des intempéries, donc je dis un sincère merci aux donateurs.

Je voudrais profiter de l'occasion pour dire aux donateurs que nous n'avons pas d'eau potable ni de tables bancs " a laissé entendre Togbé Fora Parfait. SAJORAEL s'est engagé aux côtés de l'EPP Gamé Danti pour promouvoir l'éducation à travers la construction d'un bâtiment de trois classes afin de contribuer à l'amélioration des conditions d'étude des jeunes apprenants.

Pour le directeur de cet établissement scolaire public, le nouveau bâtiment permettra de ne plus évacuer les écoliers lorsque la pluie se signale, de ne plus avoir peur des visites inopinées des reptiles.", a souligné Komi Agbanyo

Ce projet vient soulager les peines des élèves et des enseignants d'une part et marque la première réalisation de SAJORAEL Afrique en tant qu'association.

Pour Sébastien Atcham "Il nous souvient que le 20 novembre 2020 lors de la cérémonie de la pose de la première pierre, en ce même lieu, nous vous rassurons que ce projet verra sa réalisation pour le grand bonheur de nos enfants et de la population de cette localité. Nous voilà rassembler neuf (9) mois après pour constater l'effectivité de ce projet " nous a confié le Directeur Exécutif de SAJORAEL.

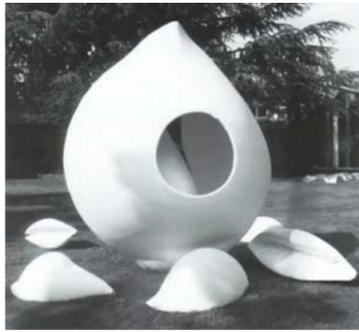
Le coût de la réalisation du bâtiment est estimé à 1 million huit cent quarante-cinq mille six cent cinquante (1845650) FCFA.

Créé le 18 septembre 2020, SAJORAEL est une association apolitique, à but non lucratif qui ambitionne de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus démunies. Elle vise spécifiquement les objectifs suivants assurer la prise en charge des enfants et des veuves en situation difficile, contribuer à la prise en charge scolaire des enfants démunies, encourager la scolarisation des enfants dans les zones rurales. Elle compte aujourd'hui une dizaine de membre.

Dodo Abalo

INVITE : AMOUZOU-GLIKPA, artiste sculpteur

Quand on lui demande de définir l'art, il répond invariablement qu'il est le reflet de la société, le miroir de la société". Le Togolais a exposé partout aux quatre coins du monde, après sa formation en Chine. Il nous parle de son parcours, de ses œuvres, de ses expériences au pays et sa vision de l'art africain ou togolais. Résidant en Allemagne depuis 1995, il vit de son art qui, jusqu'alors, est consommé par l'Occident. Il se dévoile....



Quelques œuvres de l'artiste Amouzou-Glikpa



Parlez-nous de votre parcours

Je suis artiste sculpteur, peintre et performeur. J'ai étudié la sculpture à l'académie centrale des beaux-arts de Pékin de 1984 à 1995 où j'obtins le diplôme de maîtrise, sous la direction du professeur SHENG YANG. Basé en Allemagne depuis 1995, j'ai été assistant du professeur ANTHONY CRAGG pendant onze années, tout en évoluant comme artiste libre,

faisant des expositions dans plusieurs pays, à travers le monde, notamment la Chine, le Japon, le Brésil, l'Allemagne, la Turquie, la République tchèque, l'Angleterre, la France, le Burkina-Faso, le Togo, pour ne citer que ceux-là. De 1991 à 1992, j'ai réalisé des expositions au Centre culturel français, au Centre culturel américain et au palais des congrès de Lomé.

L'an 2000, j'étais l'un des 200 artistes sélectionnés, de par le

monde entier, pour exposer à Paris, sous le pont Alexandre II, exposition dont le titre est "l'art dans le monde", organisé par Paris musée. En 2001, ce fut à Londres dans le festival international des artistes performeurs "SPAN 2". En 2018, j'ai eu l'honneur de réaliser au palais de Lomé la sculpture "les Togolais".

Justement, que dire de cette expérience togolaise ?

En 2018, j'ai eu l'honneur de réaliser au palais de Lomé, la sculpture "les Togolais"; un ensemble de six personnages en bronze de 3 m de haut. Durant cette période, j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs artistes plasticiens togolais et voir des expositions. Plusieurs de ces jeunes artistes sont talentueux. D'aucuns ont vu de prêt l'art moderne ou contemporain occidental. Tous ne sont pas obligés de s'en inspirer, ceux qui le font se doivent de se méfier afin de ne pas égarer

leur originalité. Néanmoins il faudrait qu'ils s'inspirent également des sculptures de la culture africaine, qui, elles, sont immensément riches et comportent d'innombrables styles quasi-inépuisables dont s'inspirent les occidentaux eux même. Il faut chercher dehors ce qui n'est pas à la maison, mais il ne faut pas chercher dehors ce qui se trouve dans sa propre maison.

A mon avis, les jeunes auraient besoin d'être guidés par des exemples précis dans la pratique, mais dans une liberté de création.

Quels sont vos projets pour le Togo ?

Notre très chère patrie est en plein développement. Je souhaiterais apporter ma part à notre édifice en réalisant des sculptures dans les espaces publics d'une part, et en transmettant mes connaissances et expériences aux jeunes artistes togolais.



L'artiste Amouzou-Glikpa (g) avec le Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé

NECROLOGIE : La famille du Togolais tué en Turquie porte plainte

Une plainte contre X, pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort, a été déposée à l'ambassade de Turquie au Togo par la famille de Elandé-Eya Ekuka, le jeune Togolais poignardé lors d'une rixe le 7 Septembre dans la ville d'Istanbul et déclaré mort par suite de ses blessures.

La famille demande à ce que



Elandé-Eya Ekuka, le jeune Togolais tué en Turquie

toute la lumière soit faite sur cette affaire et que les auteurs de cet acte barbare soient traduits en justice, avec toute la rigueur qui s'impose en pareil cas.

La famille demande à ce que la dépouille mortelle de leur proche soit rapatriée sur le territoire togolais, en vue de son enterrement. Permettant ainsi à la famille explorée de commencer son long processus de deuil.

Famille ELANDE
S/C ELANDE Eya Tekana
(228)90091508
telande15@gmail.com
Lomé-TOGO

Lomé, le 12 septembre 2021

AUX AUTORITES TURQUES
S/C Madame l'Ambassadrice de Turquie au Togo

Objet: Plainte contre X

Excellence Madame l'Ambassadrice,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous pour les Autorités de votre pays, une plainte contre X pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort de Monsieur ELANDE-EYA Ekuka.

En effet, le 07 septembre 2021, le Sieur ELANDE-EYA Ekuka a été poignardé au cours d'une rixe puis a été déclaré mort par suite de ses blessures à l'Hôpital d'état d'ESENYURT à Istanbul en Turquie.

Nous vous remercions de toutes les dispositions que vous voudrez bien prendre ou faire prendre afin que toute la lumière soit faite sur cette affaire et que les auteurs de cet acte barbare soient traduits en justice avec toute la rigueur qui s'impose en pareil cas.

Nous vous saurions également gré de bien vouloir faire mettre à notre disposition dans les meilleurs délais possibles, la dépouille mortelle en vue de son rapatriement sur le territoire togolais pour des obsèques, permettant ainsi à la famille de commencer le long processus de deuil.

Nous restons à votre disposition pour toute information ou précision complémentaire et sommes disposés à vous rencontrer si cela s'avère nécessaire.

Veillez recevoir, Madame l'Ambassadrice, nos distinguées salutations.

Pour la Famille ELANDE,
Monsieur ELANDE Eya Tekana

Ampliations : Ministère Togolais des Affaires Etrangères
Ministère Togolais de la Sécurité et de la Protection Civile

Regu ce 13-09-2021
97 51 23 13

AGRICULTURE : ZOOM SUR LA CAMPAGNE AGRICOLE 2021-2022

Suite de la page 5

De la production animale

Dans le domaine de l'élevage, des actions sont engagées. On peut citer entre autres : la tenue des ateliers de diagnostic du secteur de l'élevage, en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale ; le développement des chaînes de valeur viande-laiterie-fourrage, à travers la mise en œuvre des zones d'aménagement pour la production bovine (ZAPB) ; la créa-

tion de l'institut de formation en alternance de développement de Barkoissi, ayant pour vocation un développement durable des différentes filières animales ; la création des aires d'abattage de bétail pour la transformation des produits carnés ; la mise en œuvre du projet d'insémination artificielle pour la promotion de la race de vaches laitières améliorées.

Face aux effets néfastes du dérè-

www.lemedium.info

glement climatique, le grand défi de l'agriculture togolaise aujourd'hui, reste la maîtrise de l'eau et l'irrigation.

Un pari que le gouvernement s'engage fermement à gagner pour permettre au secteur de réaliser la grande mutation attendue de lui et de jouer pleinement le rôle de moteur de croissance économique du Togo.

Selon la presse locale, le jeune Togolais a été sauvagement battu par ses bourreaux. Ces agresseurs se sont assurés de ne lui laisser aucune chance de survie.

"Les secours appelés, quelques minutes après cette altercation, n'ont malheureusement pu sauver ce compatriote qui avait visiblement perdu beaucoup de sang ", a-t-on indiqué.



ON VOUS EN OFFRE TOUJOURS PLUS!

4G

4G

F1 MAX

EGO+

**PROMO PROROGÉE
JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE**

KIT 4G+ + 4Go

38 400^{FCFA} Valable 7jrs

29 000^{FCFA}

KIT 4G+ + 4Go

65 000^{FCFA} Valable 7jrs

45 000^{FCFA}

Disponible en Agence dans la limite des stocks disponibles
Bonus 4Go valable 7 jours.
Offre valable du 01 au 30 Septembre 2021

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg



**POUR VÉRIFIER TON IDENTITÉ ET
FAIRE TA RÉGULARISATION DEPUIS
CHEZ TOI, APPELLE LE 848**



848

*L'identification en ligne est soumise à conditions.
La durée d'attente peut être longue aux heures
d'affluence*

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg

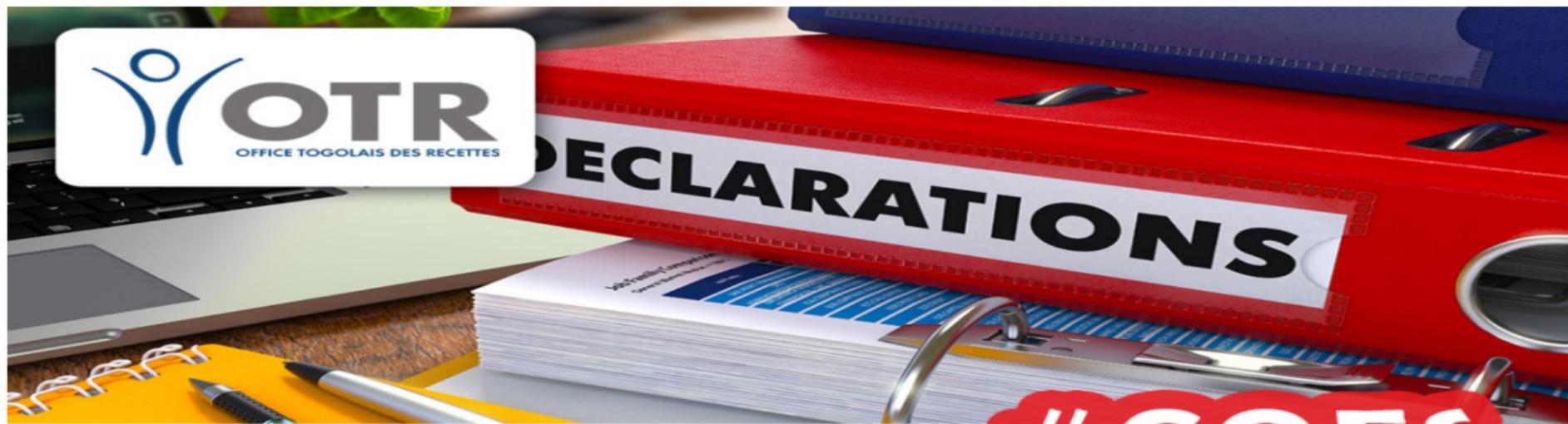




#CQFS

Il est institué pour les commandes publiques, un quitus fiscal et une attestation de régularité fiscale. Ces actes sont exceptionnellement soumis à l'apposition d'un timbre fiscal de 500F.


 Office Togolais des Recettes - OTR
  Canal OTR
  +228 90 99 41 01
  8201



#CQFS

Pendant l'état d'urgence sanitaire, tous les acomptes provisionnels de l'impôt sur les sociétés doivent être payés dans les délais.


 Office Togolais des Recettes - OTR
  Canal OTR
  +228 90 99 41 01
  8201